

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016**

Membres :

- en exercice	41
- présents	30
- représentés	11
- excusés	0
- votants	41

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/12/15-15**

**OBJET : Demande de subventions pour la réhabilitation et l'extension de l'hôtel communautaire**

L'an deux mille seize, le quinze décembre à neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 8 décembre 2016, se sont réunis Salle de l'Espélidou - 111 route des Moulins de Paillass à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE	Roland BRUNO	Jeanne-Marie CAGNOL
Jean-Pierre TUVÉRI	Jean PLENAT	Patrice AMADO
Alain BENEDETTO	Céline GARNIER	Nathalie DANTAS
Philippe LEONELLI	Sylvie GAUTHIER	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Audrey TROIN	Thierry GOBINO
Anne-Marie WANIART	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Bernard JOBERT	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Jean-Jacques COURCHET	René LE VIAVANT	Michèle DALLIES
Raymond CAZAUBON	Robert PESCE	Michel FACCIN
Florence LANLIARD	Anne KISS	Frank BOUMENDIL

**Membres représentés :**

Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER  
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Philippe LEONELLI  
Eric MASSON donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN  
Laëtitia PICOT donne procuration à Marc Etienne LANSADE  
Jonathan LAURITO donne procuration à René LE VIAVANT  
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN  
François BERTOLOTTO donne procuration à Anne KISS  
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT  
Frédéric BRANSIEC donne procuration à Florence LANLIARD  
Pierre-Yves TIERCE donne procuration à Michel FACCIN  
Sylvie SIRI donne procuration à Jean-Pierre TUVÉRI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016  
Publication : 19/12/2016

Délibération n° 2016/12/15-15

**OBJET : Demande de subventions pour la réhabilitation et l'extension de l'hôtel communautaire**

**Le rapporteur expose :**

L'hôtel communautaire dénommé « Le Grand Sud », siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est installé dans un bâtiment qui était un ancien hôtel. Il est totalement inadapté au fonctionnement d'un service public, aux nouvelles compétences qui vont devoir être exercées dès 2017, à l'accueil des administrés y compris les personnes à mobilité réduite.

**Le projet se compose de deux volets :**

- **Réhabilitation de bâtiment existant :**

Installée dans un bâtiment transféré par un ancien syndicat intercommunal, la Communauté de communes offre des conditions d'accueil du public et de travail aux agents très dégradées. L'isolation, la sécurité électrique, la luminosité par exemple ne sont pas adaptées à l'usage actuel du bâtiment dont la vocation d'origine était un équipement hôtelier.

- **Construction d'un nouveau bâtiment :**

Soumise à des réformes légales importantes en matière de partage de compétences entre les différents échelons de collectivité locale, la Communauté de communes se voit confier à compter de 2017 et jusqu'à 2020 de nouvelles missions de service public de grande importance : développement économique, gestion de l'eau potable et assainissement pour les 12 communes du territoire.

**Cette nouvelle organisation territoriale amène une restructuration des services et un déploiement de personnels d'environ 125 agents sur le seul site, objet du présent projet.**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Communauté de communes de se doter d'un siège administratif le mieux adapté à ses besoins actuels et futurs.

CONSIDÉRANT les estimations financières des travaux de l'opération de réhabilitation et extension de l'hôtel communautaire de 4 500 000 € TDC (toutes dépenses confondues).

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2016.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000202-DE

Accusé certifié exécutoire

2

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

### Article 2 :

**D'AUTORISER** monsieur le président à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des différentes institutions et collectivités susceptibles de soutenir l'opération, c'est-à-dire :

- L'État,
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Le Conseil département du Var,
- La Caisse des Dépôts et Consignations.

### Article 3 :

**D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote :** à l'unanimité des suffrages exprimés et 8 abstentions (Marc Etienne LANSADE, Audrey TROIN, Eric MASSON, Laëtitia PICOT, Valérie MASSON-ROBIN, Jonathan LAURITO, Renée FALCO, René LE VIAVANT).

Signé : Vincent Morisse, président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016  
Publication : 19/12/2016